

Initiatives ministérielles

ce projet de loi va accroître la production et exercer une influence, non seulement sur le nombre d'acres de différentes cultures qui seront plantées au Canada, mais sur la répartition de ces acres et des différents types de récoltes, qu'il s'agisse du blé, du colza canola, du lin, des lentilles, ou peut-être encore du maïs ou du soja.

• (1730)

Nous aurions avantage à nous préoccuper de ces choses maintenant, car d'autres pays les examinent et elles feront l'objet des négociations du GATT. D'autres pays vont se prononcer sur la question de savoir si cette mesure habilitante permet au gouvernement canadien maintenant et à l'avenir d'exercer une influence sur la production et, par voie de conséquence, sur le volume de céréales ou de graines oléagineuses qu'on récolte au Canada, et elle permettra de rajuster le niveau de production au Canada et, par conséquent, aura des répercussions sur le reste du monde.

J'aimerais remercier le gouvernement de tous les amendements qu'il a apportés d'abord au comité, puis à la Chambre à l'étape du rapport du projet de loi C-98.

Mon collègue le député d'Algoma a notamment présenté un amendement visant à s'assurer que les accords que le gouvernement fédéral pourra signer avec chacune des provinces seront déposés à la Chambre des communes, de façon que nous puissions les examiner.

L'autre était un amendement inscrit à mon nom et qui donnait suite aux préoccupations de nombreux groupes et particuliers qui se sont présentés au Comité de l'agriculture lorsqu'il examinait le projet, avant l'étude article par article, à la fin.

Cet amendement donnait l'assurance que le ministre nomme un comité d'examen qui doit chaque année étudier toutes les propositions ou modifications jugées nécessaires pour améliorer le projet de loi et doit en faire rapport au ministre. C'était absolument nécessaire, selon moi. Je suis heureux qu'on ait retenu cette proposition.

Je crois que je m'en tiendrai là, mais je dois dire en guise de conclusion que le projet me paraît très bon. Ce n'est pas le fin du fin, mais c'est préférable à l'amalgame de programmes spéciaux que nous avons maintenant. Il assure le deuxième niveau de protection auquel les agriculteurs tiennent.

Nous le savons tous, la première protection que les producteurs, que les agriculteurs réclament et la sécurité qu'ils veulent, c'est un prix équitable sur le marché pour

leurs produits, leur bétail, leurs récoltes. C'est ce que nous voulons, au fond. C'est ce que les producteurs réclament et c'est de cela qu'ils ont besoin.

En plus, il faut des programmes gouvernementaux, une intervention de l'État pour garantir aux producteurs un taux d'intérêt convenable et non pas les taux délirants que nous avons connus et qui n'ont rien à voir avec ceux de nos concurrents outre-frontière.

Il faut aussi une bonne inspection à la frontière. Nous devons aussi trouver une meilleure riposte contre les barrières non tarifaires que nos voisins du Sud dressent, barrières qu'ils décrivent eux-mêmes comme du harcèlement. Ils excellent à ce jeu-là. En tant que Parlement, nous devons faire beaucoup mieux pour protéger nos producteurs contre ce genre de mesures.

Le régime universel et le CSRN, que crée le projet de loi C-98, mettent en place une deuxième ligne de défense afin d'assurer une certaine stabilité au cas où la première ligne de défense ne fournirait pas aux producteurs des recettes équitables pour leurs produits.

Il y a aussi la troisième ligne de défense au sujet de laquelle le gouvernement semble indécis, ne donnant pas aux producteurs beaucoup d'indices sur ce qu'il va faire, s'il décide de faire quelque chose, pour les aider à payer leurs dépenses au printemps 1991. Les agriculteurs manquent d'argent à cause des prix terriblement bas des produits agricoles en 1990. Il s'agit donc d'un financement provisoire visant à aider les producteurs à traverser la situation difficile dans laquelle ils se trouvent actuellement, jusqu'à ce que les effets positifs du régime universel et du CSRN se fassent sentir.

Encore une fois, j'exhorte le gouvernement à régler cette question sans plus tarder afin que les producteurs sachent où ils en sont pour cette année. De cette façon, ils pourront rester dans le secteur agricole et profiter de cette mesure législative qui met en place le régime universel et le CSRN, programmes qui, nous l'espérons, s'avéreront avantageux à long terme pour les producteurs canadiens. Nous nous assurerons ainsi qu'ils produisent les aliments de qualité que les Canadiens exigent et méritent, et qu'ils pourront le faire à un prix raisonnable et concurrentiel comme ils devraient pouvoir le faire.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'est certainement un honneur pour moi que de prendre part à ce débat, car on n'a probablement jamais discuté à la Chambre des communes d'une mesure qui touche plus directement plus d'habitants de